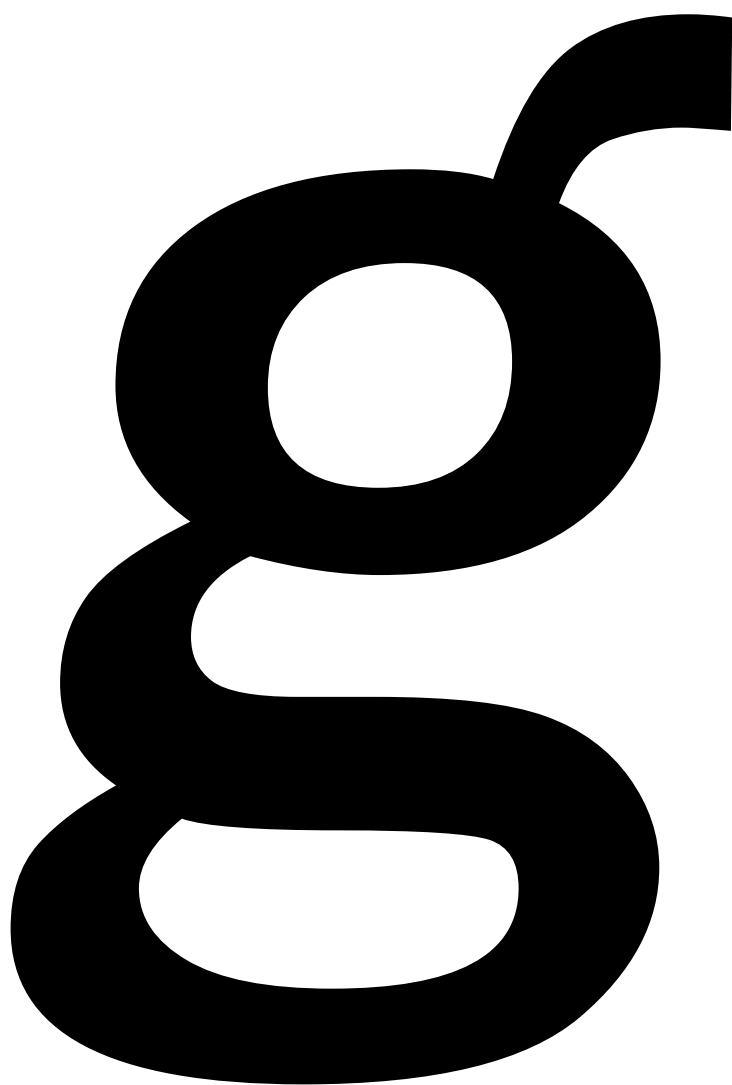


ARCHIVES MUNICIPALES DE MIERES
Instruments de recherche



guide des fonds

2004



guide: mode d'emploi



Renseignements fournis sur les **fonds d'archives**

Identification

Des informations essentielles pour identifier les documents (titre, dates, référence, importance matérielle...)

Contenu

Des indications sur le contenu, la thématique et le classement des documents.

Conditions d'accès

Des renseignements sur les possibles restrictions juridiques, sur l'existence d'instruments de recherche, et sur la conservation matérielle des documents.

! Contexte

Des informations sur l'origine et la conservation des documents.

+ Sources complémentaires

Des renseignements visant la localisation d'autres documents qui ont un lien significatif avec les décrits.

{*} Notes

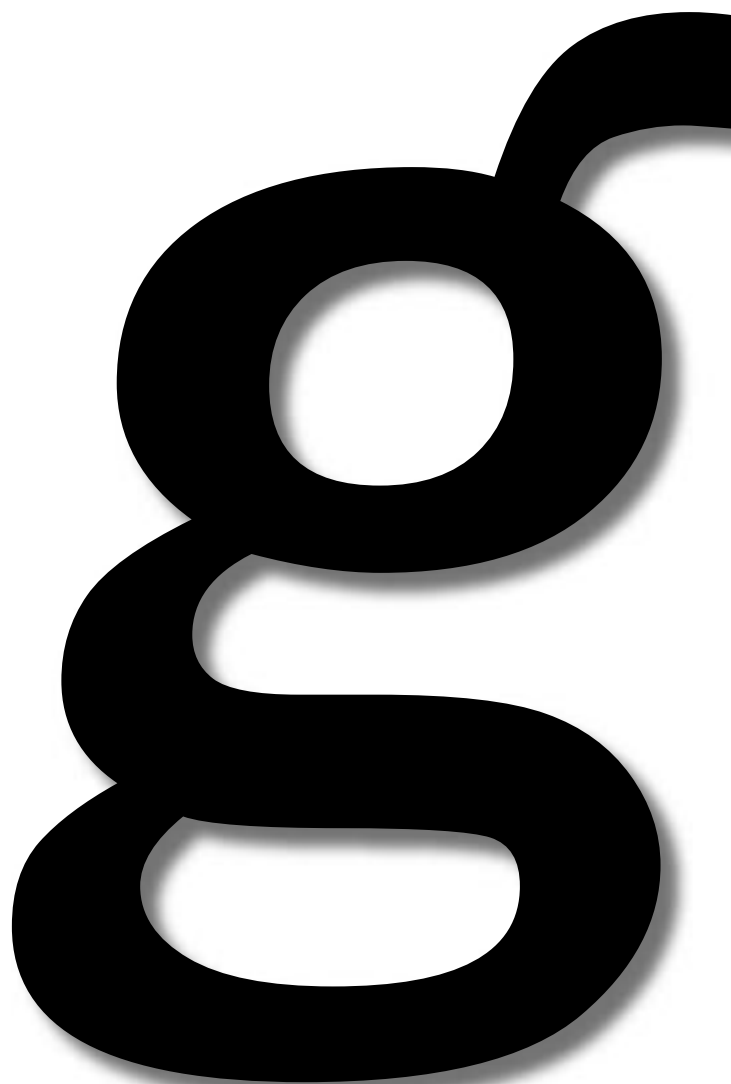
D'autres données d'intérêt.

Contrôle de la description

Des renseignements sur comment, quand et par qui a été faite la description archivistique.

Les descriptions ont été faites selon la norme internationale de description archivistique ISAD (G), développée avec des règles internes du propre service d'archives.

L'élément «référence» de la zone d'identification, répond au code du service d'archives accordé pour les Archives Municipales de Mieres pour la *Subdirección General de Archivos del Ministerio de Cultura*.



Fonds
Ayuntamiento
de Mieres

Fonds Fábrica de
Mieres

Fonds EMUTSA

Fonds Asociación
Amigos de Mieres

contenu

© Archivo Municipal de Mieres, 2004.

On remercie Isabel Mieres Rivero pour son aide dans la révision et amélioration du texte du guide.

fonds Ayuntamiento de Mieres



Conditions d'accès

Le fonds est, en règle générale, librement consultable ; cependant, il existe des restrictions juridiques concernant la protection du droit à l'intimité ; la plupart des documents de caractère historique avec des informations touchant ces droits, sont soumis au délai de communication prévu par l'article 57 de la Loi 16/1985, du Patrimoine Historique Espagnol : autorisation préalable de la personne, 25 ans à compter de la date de sa mort, ou 50 ans à compter de la date des documents si on ne connaît pas celle-ci.

Conditions de reproduction

La reproduction est à l'ordinaire permise pour les documents librement communicables, et donne lieu à la perception d'un droit de reproduction ; néanmoins, il y a des limitations concernant quelques types de documents communicables, mais soumis à droits de propriété intellectuelle (Décret Royal législatif 1/1996, du 12 avril).

Langue

Espagnol

Caractéristiques matérielles

Malgré l'existence de lacunes chronologiques d'importance, au moins jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, le fonds maintient un bon état général de conservation ; des cas sporadiques de détériorations par humidité se présentent, à cause de la conservation temporaire de certains documents dans des dépôts inadéquats, avant leur entrée dans le service d'archives.

Instruments de recherche

On a confectionné des répertoires et des inventaires en support-papier, ainsi qu'en support électronique, qui touchent la plus grande partie du fonds ; au présent, on est aussi en train d'approfondir le niveau de description des instruments de recherche, élaborés selon la norme ISAD(G).

Dates: 1812- (fonds ouvert)

Importance matérielle et support de l'unité de description : environ 8000 unités matérielles de conditionnement (boîtes / livres)

Niveau de description: I. Fonds

Producteur: Ayuntamiento de Mieres

Référence: ESP-PA-AMM-330370005/A

! Histoire administrative

La commune de Mieres a été fondée en 1812 à partir de sa ségrégation du territoire communal voisin de Lena ; dissoute en 1814 après le retour de l'Ancien Régime, elle a été active une autre fois dans le triennat 1820-1823, et rattachée à nouveau à la commune de Lena pendant les années 1823-1836. Une Ordonnance Royale du 14 avril 1836 accorda enfin sa constitution définitive comme commune en janvier 1837.

L'administration municipale a fondé historiquement ses attributions dans la réglementation accordée par l'État et, secondairement, à travers son pouvoir d'autorégulation.

— Décret du 23 mai 1812 qui autorisait la création de nouvelles communes.

— Décret du 13 juin 1813, qui réglait les compétences des communes, dans la majorité des cas sous le contrôle du « Jefe Político Provincial ».

— Décret Royal du 4 mai 1814, qui rétablit l'Ancien Régime.

— Instruction du 3 février 1823, qui rétablit le modèle libéral pour le gouvernement des communes.

— Décret Royal du 1^{er} octobre 1823, qui rétablit à nouveau l'Ancien Régime.

— Décret Royal du 23 juillet 1835, « d'aménagement provisoire » des communes.

— Décret du 15 octobre 1836, qui rétablit le modèle municipal libéral de 1823.

— Loi municipale du 16 juillet 1840.

— Décret du 13 octobre 1840, qui rétablit à nouveau la législation libérale de 1823.

— Règlement du 6 janvier 1844, qui développait la Loi municipale de 1840.

— Loi municipale du 8 janvier 1845, qui définissait les communes comme des organes purement consultatifs pour le Gobernador Civil.

— Décret du gouvernement révolutionnaire du 21 octobre 1868 qui rétablit, avec quelques aménagements, une Loi municipale de 1856 qui n'eut presque pas de temps d'être mise en vigueur.

— Loi municipale du 20 août 1870, après la « Restauration » de la dynastie bourbonnienne.

— Lois municipales du 16 décembre 1876 et du 2 octobre 1877, qui favorisèrent la perte d'attributions municipales et l'interventionnisme de l'État à travers le « Gobernador Civil ».

— Décret-Loi du 8 mars 1924 (« Estatuto Municipal »), qui donnait aux communes une certaine autonomie d'organisation.

— Charte municipale du 5 décembre 1925 (résultat de l'application du Statut Municipal), sur le régime économique de la Municipalité de Mieres.

— Lois républicaines du 15 septembre 1931 et du 31 octobre 1935, qui abrogèrent partiellement le Statut.

— Ordre du 30 septembre 1936 de la « Junta de Defensa Nacional », qui réglait la formation des commissions gérantes des communes dans les populations tombées sous le contrôle de l'armée nationaliste soulevée (développé par une Instruction du 5 octobre 1936).

— Loi-cadre municipale du 17 juillet 1945, développée par la loi du 16 décembre 1950, qui remplaça la représentation démocratique par la « corporative » dans le gouvernement des communes.

— Loi municipale du 24 juin 1955.

— Loi-cadre municipale 41/1975, du 19 novembre.

— Loi-cadre municipale 7/1985, première loi démocratique après la II République et actuellement en vigueur.

— Décret Royal Législatif 781/1986, du 18 avril, qui réunit les dispositions en vigueur en matière de gouvernement et administration locale.

— Décret Royal 2568/1986, du 28 novembre, règlement d'organisation et fonctionnement des entités locales.

— Règlement d'organisation de la Municipalité de Mieres, du 29 juin 1989.

— Règlements, Arrêtés municipaux et Arrêtés du Maire de Mieres.

C'est aussi la réglementation de l'État qui a conditionné la structure politique et administrative de la municipalité ; on peut esquisser celle-ci, à travers le maintien d'un conseil municipal et des commissions de gouvernement avec dénominations et compétences variables (« Junta Municipal », « Comisión Municipal Permanente », « Comisión de Gobierno »), toujours présidés par le Maire. D'autres organes auxiliaires ont existé aussi : c'est le cas des commissions informatives envers les organes de gouvernement, ou d'autres plus spécifiques, en rapport direct avec des compétences que l'administration communale a développées traditionnellement en collaboration avec l'État.

Bien que sous l'autorité directe du Maire, le Secrétaire municipal a maintenu, presque jusqu'à présent, ses fonctions traditionnelles de chef de l'organisation administrative municipale.

Finalement, la répartition des compétences parmi les divers

Présentation du contenu

Le fonds municipal est composé pour l'ensemble des documents produits et reçus par la Municipalité de Mieres dans l'exercice de ses activités et en fonction de ses attributions.

Malgré les inévitables variations à ce sujet, on peut bien parler d'un noyau essentiel de compétences, qui donna lieu à une production sériée de documents d'archives dans les domaines suivants : sécurité dans des lieux publics ; organisation du trafic des véhicules et des personnes ; protection civile ; extinction des incendies ; urbanisme et aménagement du territoire ; impulsion et gestion du logement social ; patrimoine historique et artistique ; protection de l'environnement ; approvisionnement ; abattoirs ; foires ; marché couvert, marchés et défense des consommateurs ; santé publique et coparticipation avec l'État ou le Gouvernement de la Principauté des Asturies dans les soins de santé primaires ; cimetières ; services sociaux ; approvisionnement et fourniture d'eau et réseaux d'assainissement ; service de nettoyage des rues et de traitement des déchets et de l'eau des égouts ; transport public de voyageurs ; recensements de population ; culture et loisirs ; tourisme, et collaboration avec l'État en matière d'éducation et recrutement pour le service militaire. Le fonds renferme des documents datés dans la plupart depuis la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à présent ; on doit remarquer, par son importance matérielle, tout ce qui concerne le gouvernement de la municipalité et l'urbanisme ; de la même façon, et par son ancienneté, on doit mettre l'accent sur d'autres documents dans les domaines de l'éducation, l'administration économique municipale et l'assistance publique.

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Les Lois 16/1985 et 1/2001, du Patrimoine Historique Espagnol et de Patrimoine Culturel Asturien, interdisent toute élimination des

bureaux et services municipaux a changé à travers le temps, grâce à la puissance municipale d'autoréglementation.

❗ Historique de la conservation

On peut distinguer au moins quatre périodes dans l'historique de la conservation du fonds, selon le degré effectif de son contrôle et l'attribution de la responsabilité dans sa garde.

Phase initiale (1812/1915)

La perte de la plupart des documents produits avant le dernier tiers du XIXe siècle fait très difficile toute approche à la situation du fonds dans cette période initiale. Parmi les raisons de ces disparitions, on doit attirer l'attention sur deux incendies qui, dans les politiquement troubles années de 1875 et 1876, détruisirent au moins dossiers et livres budgétaires, statistiques et comptables ; le feu ayant endommagé le bureau du Secrétariat, on peut supposer aussi la disparition de quelques documents publics en rapport directe avec le gouvernement de la commune. Il reste encore pour évaluer le rôle que, outre cela, ont pu jouer d'autres causes moins inusitées. Ainsi, on pourrait déduire une certaine négligence du fait de l'inaccomplissement de la réglementation en matière de garde documentaire : par exemple, l'État obligeait à relier les documents les plus importants, afin de rendre difficile son égarement et favoriser sa préservation, ce qui n'a pas été le cas ; de surcroît, on méconnaît l'existence de répertoires pour arriver à un contrôle suffisant des documents, malgré son caractère obligatoire selon toutes les lois municipales du XIXe siècle.

En plus, et avant tout, il ne faut pas oublier que le trouble cadre politique et le faible profil du secrétaire et du reste des employés de l'administration municipale, dépendants quant à sa nomination et cessation de l'oligarchie locale et peu professionnalisés, ont été souvent des facteurs défavorables pour l'affermissement d'un élément,

comme les archives, témoin d'une certaine continuité institutionnelle.

Apparition du service d'archives (1915/1937)

L'accord du Conseil Municipal du 19 mai 1915 sur « *...la nécessité de faire les archives municipales* », fut dû aux problèmes avertis dans les travaux préalables à la formation du recensement ; avec le classement et l'instauration des archives, on visait à coordonner les efforts et les besoins des bureaux municipaux en ce qui concerne les informations exploitables par ceux-ci : les Archives Municipales surgissent donc liées à des fonctions administratives, en rapport direct avec les intérêts juridiques et patrimoniaux des documents.

Le démarrage du service fut oeuvre d'Emilio García Campomanes, antérieur responsable de la formation du cadastre et de la contribution foncière communale, et initialement nommé pour confectionner le recensement ; après avoir travaillé quelques ans depuis 1915 comme « employé temporaire au service des archives », en 1920 apparaît déjà comme Archiviste municipal. La réorganisation parallèle du Secrétariat, donna lieu au renforcement du service d'archives, à travers le recrutement d'un auxiliaire temporaire d'archives et l'exécution du travail de classement et rangement du fonds. En 1925, on accéléra les tâches de description pour appliquer le Règlement des Secrétaires et Fonctionnaires Municipaux, qui donnait un délai d'un an pour finir les travaux de classement des archives ; il est aussi possible que la faculté d'inspection accordée à cette époque aux Archivistes de l'État ait influencé cet élan.

Tous ces changements institutionnels furent légalisés dans le Règlement de Fonctionnaires de la commune du 22 décembre 1926, dans lequel l'Archiviste figurait dans le groupe du personnel technique et administratif affecté au Secrétariat municipal ; malgré tout cela, le processus de désarticulation du service fut immédiat : vacant en 1927, le poste d'archiviste fut provisoirement

documents municipaux sans une procédure préalablement approuvée par voie réglementaire, et exécutée par personnel technique convenablement autorisé. En ce moment, les Archives Municipales sont en train de rédiger un projet de règlement à ce sujet, afin de pouvoir éliminer avec toutes les garanties les documents classés comme dépourvus de tout intérêt, soit-il administratif, juridique ou historique.

Accroissements

S'agissant d'un fonds ouvert, les Archives Municipales reçoivent périodiquement des versements des bureaux municipaux.

Mode de classement

Le service d'archives est aujourd'hui en train d'unifier ses systèmes de classement, cotation et description. Le cadre de classement utilisé est celui approuvé comme cadre directeur en 1996 par les principales associations professionnelles de l'Espagne ; de caractère fondamentalement fonctionnel, ses principales divisions et subdivisions méthodiques (sections et subsections), sont les suivantes

A1.00.00 GOBIERNO
A1.01.00 CONCEJO/AYUNTAMIENTO
A1.02.00 ALCALDE
A1.03.00 COMISIONES DE GOBIERNO
A1.04.00 COMISIONES INFORMATIVAS Y ESPECIALES
A2.00.00 ADMINISTRACIÓN
A2.01.00 SECRETARÍA
A2.02.00 REGISTRO GENERAL
A2.03.00 PATRIMONIO
A2.04.00 PERSONAL
A2.05.00 SERVICIOS JURÍDICOS
A2.06.00 CONTRATACIÓN
A2.07.00 ARCHIVO
A3.00.00 SERVICIOS
A3.01.00 OBRAS Y URBANISMO
A3.02.00 PROMOCIÓN ECONÓMICA
A3.03.00 ABASTOS Y CONSUMO
A3.04.00 TRANSPORTE
A3.05.00 SEGURIDAD CIUDADANA
A3.06.00 SANIDAD
A3.07.00 ASISTENCIA SOCIAL
A3.08.00 EDUCACIÓN
A3.09.00 CULTURA
A3.10.00 DEPORTE
A3.11.00 POBLACIÓN
A3.12.00 QUINTAS
A3.13.00 ELECCIONES
A4.00.00 HACIENDA
A4.01.00 INTERVENCIÓN ECONOMICA
A4.02.00 FINANCIACIÓN Y TRIBUTACIÓN
A4.03.00 TESORERIA



pourvu jusqu'à 1932 et remplacé postérieurement dans les effectifs et budgets municipaux par un employé « chargé de la propreté, garde et classement des archives » ; les occasionnelles allusions à un « archiviste municipal » de 1934 jusqu'à 1937, doivent être contemplés dans ce cadre.

Disparition des Archives dans l'organisation municipale (1938/1983)

Le Conseil Municipal d'après-guerre accéléra ce processus de désinstitutionnalisation : si en 1938 les Archives furent mises sous la responsabilité directe d'un employé subalterne, des 1943 le service disparaîtra complètement des effectifs et budgets municipaux. On peut esquisser la situation du fonds à cette époque grâce au répertoire rédigé à initiative de l'État, qui prétendait assurer vingt ans après tout ce qui avait déjà été imposé en 1924 ; composé d'environ 350 liasses, la diligence dans l'exécution du travail permet de supposer la préservation du classement fait en 1925 et la conservation de quelque type d'instrument de recherche. On a pu aussi avertir la même rapidité dans les premières pratiques documentées d'élimination, développées sous couverture juridique de l'État ; les destructions, visant à pallier dans le cadre d'un *effort autarcique* l'accablante pénurie de papier, affectèrent à 175 kilogrammes « du papier ancien et inutilisable de ces archives municipales », sans que les types et les dates des documents détruits aient été consignés. À partir de cela, les actuaciones à l'égard du fonds furent caractérisées par un manque de continuité ; en 1951, on a déjà vu comme nécessaire l'embauche saisonnière d'une personne qualifiée pour classer et trier les documents ;

peu après, et au moins jusqu'à 1957, plusieurs camions chargés de documents des archives furent transportés à l'entrepôt municipal, invoquant un manque d'espace et la prétention d'y établir un Bureau d'Information ; selon le répertoire réalisé, la plupart parmi eux manquaient d'intérêt administratif, et leur typologie était diverse : des écrits et correspondance reçue des 1816 jusqu'à 1936 ; des documents produits par le Maire dans ses fonctions de délégué du gouvernement de 1849 jusqu'à 1954 ; des communications reçues sur les recrutements pour le service militaire depuis les débuts du XIXe siècle ; quelques documents en rapport direct avec les compétences municipales dans le domaine éducatif depuis 1886 jusqu'à 1935 ; quelques recensements, le plus ancien daté en 1777 ; des dossiers et des registres fiscaux datés dans la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle ; en outre, bien que moins nombreux, quelques documents affectés à d'autres services municipaux, surtout visant l'assistance sociale et des licences pour l'ouverture d'établissements des années trente. Malheureusement, une partie de ces documents aurait fini détruite en coïncidence avec une réutilisation postérieure de l'entrepôt (León Costales, 1988 ; p. 42). Les références qu'on a pu obtenir sur le fonds à travers les décades suivantes sont presque inexistantes ; néanmoins, en 1979 on posa à nouveau la question d'une sorte de reclassement ; tout cela dans une époque dans laquelle, et selon témoignages exprimés par la propre administration municipale, celle-ci ignorait l'importance matérielle et informative du fonds.

Réapparition du service d'archives

Dans les années quatre-vingt s'établirent les bases qui permirent la réapparition d'un vrai service d'archives ; le processus de formation

Classement des Archives (1921/1924)

Les Archives Municipales, à cette époque, conservaient des documents administratifs ainsi que des journaux officiels et des répertoires législatifs.

On employa un classement organique, à partir des différents bureaux ou services publics, et on confectionna un répertoire ; cependant, l'exécution stricte du Règlement des Secrétaires et Fonctionnaires Municipaux de 1924, donna lieu immédiatement à un reclassement partiel et, donc, à une adaptation du répertoire ; les renseignements fournis, certainement ambigus, font supposer que les travaux se bornèrent à établir une subdivision chronologique annuelle des liasses.

Quant au contenu réel du fonds, on connaît l'existence de documents de type statistique, économique et fiscale : il ne faut pas oublier que leur systématisation fut le principal atout de la création du service d'archives en 1915, comme moyen de parvenir à une administration municipale plus efficiente ; on peut aussi supposer la présence d'une bonne partie des documents dépourvus d'intérêt administratif ; en effet, on n'oublia pas l'autre volet du service, l'historique. De cette façon, et pour aboutir à une meilleure conservation de la mémoire de la commune, l'Archiviste projeta l'intégration dans les Archives Municipales des documents appartenant à d'autres fonds. C'est le cas, par exemple, des actes notariaux ou des archives familiales d'intérêt ; on essaya aussi d'incorporer des données particulières, extraites des registres paroissiaux et des Archives Departamentales (Archivo de la Diputación Provincial). En plus, il y a eu un projet, directement commandé par le Maire à l'Archiviste, d'écrire une histoire de la commune.

Conséquences de la révolution de 1934 pour le fonds municipal

Les allusions répétées à l'importance des destructions dans les Archives Municipales comme résultat de la Révolution d'octobre 1934, ont souvent la même source : la situation décrite dans la séance du Conseil Municipal du 2 novembre, qui remarquait : « ... la disparition presque totale des documents [...] des livres comptables (de contrôle budgétaire et trésorerie, des livres registres des procès-verbaux du Conseil Municipal) ... ».

Néanmoins, les destructions du patrimoine documentaire ne touchèrent presque point aux Archives Municipales ; il s'agit, au contraire, des documents appartenant aux archives courantes de différents bureaux municipaux, et pour cela, ouverts à l'ordinaire. Le dossier de dommages et intérêts entamé pour l'administration municipale est très clair au respect : l'unique perte déclarée dans les Archives Municipales fut le répertoire fait dix ans auparavant — et il faut remarquer qu'à cette époque, on avait rédigé une autre copie pour le Secrétariat municipal —. Pour évaluer l'importance réelle des destructions, dans la Direction Municipale des Travaux manquaient quelques copies de projets et un plan original ; dans le bureau

municipal de recrutement militaire, le fichier des contingents — cependant, on conservait tous les dossiers ; Le Secrétariat déclara la disparition de quelques fichiers et quelques projets originaux ; toutefois, il maintint tout le reste ; c'est à dire, plus d'une trentaine de liasses de thématique diverse et des registres des séances du Conseil et d'autres organes du gouvernement municipal depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à 1933. Les bureaux les plus affectés furent ceux de l'administration économique municipale ; on déclara la perte d'à-peu-près quinze livres comptables, documents appartenant à la réception des impôts en cours, et quelques feuilles des registres de la contribution foncière ; toutefois, on attesta la conservation d'autres dossiers et livres comptables et budgétaires depuis 1931 jusqu'à 1933 et le reste des documents économiques et du recensement.

fut parallèle à celui qui s'était produit soixante ans auparavant, et commença pour le classement systématique du fonds, réalisé par M^a Teresa Castellanos Francisco et M^a Ángeles Madera González dans les années 1981-1983, dans le cadre d'un accord avec le Conseil Régional des Asturies ; dans ce classement, qui affecta approximativement 3000 unités matérielles de conditionnement, on employa le cadre de classement recommandé dans le Premier Séminaire d'Etudes de l'Administration Locale (1967), dont l'auteur était F. Lliset Borrell. Le résultat fut un répertoire développé à niveau d'article, qui permit, pour la première fois, d'avoir un contrôle de base de tout le fonds.

Le classement fut accompagné d'un projet de création d'un poste d'archiviste-bibliothécaire ou « préposé de bibliothèque et archives », et d'un autre projet d'aménagement d'un nouveau dépôt d'archives ; la première affaire fut résolue avec l'accord, en 1983, de l'affectation permanente aux archives

d'un fonctionnaire du Secrétariat ; le problème du dépôt ne fut résolu qu'en 1988, avec le transfert du fonds d'un site industriel où il avait été temporairement déposé, jusqu'à son nouveau dépôt, dans le sous-sol du bâtiment des services culturels municipaux.

Le pourvoi de la place d'archiviste en 1991 donna lieu à la création d'un véritable service d'archives ; à partir de ce moment, on entreprit la normalisation des principales procédures de travail — transferts, prêts, consultations, classement et description — ; en ce qui concerne la description, on rédigea de nouveaux instruments de recherche pour compléter et approfondir le répertoire accompli en 1983 ; quant au classement, on a fini par introduire pour les documents courants le cadre de classement préparé pour la *Mesa de Archiveros de la Administración Local*. Depuis l'an 2001, la disponibilité de personnel et des ressources matérielles appropriées ont permis de continuer dans ce processus de normalisation : unification des

systèmes de classement et contrôle des documents, informatisation des principales procédures, et conformité de la description à des normes internationales.

Depuis l'an 2000, les Archives Municipales siègent rue Valeriano Miranda, 11 ; le service maintient aussi un autre dépôt dans le sous-sol du bâtiment des services culturels municipaux, rue Manuel Llana.

! Modalités d'entrée

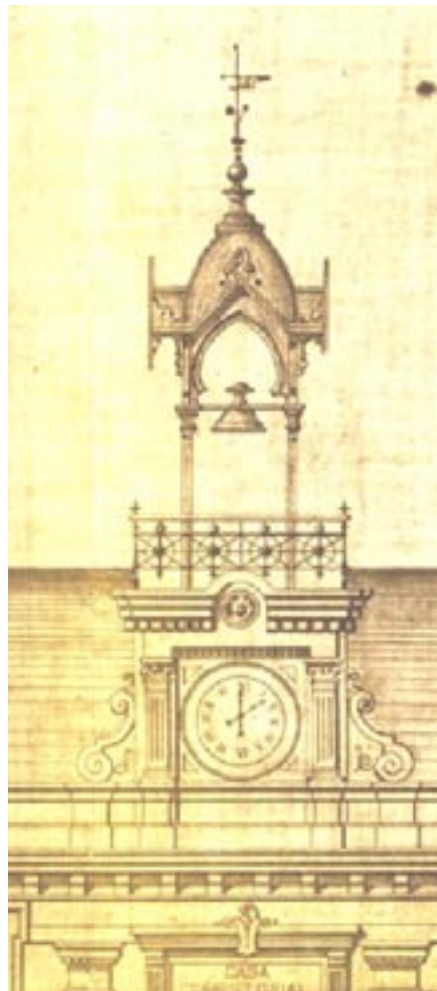
Versements réguliers par les divers services municipaux. Dans les dernières années, il y a eu aussi des entrées par voie extraordinaire, conséquence de la collecte directe à initiative du propre service d'archives, afin de récupérer de la détérioration des documents accumulés pour les bureaux producteurs.

+ Existence et lieu de conservation de copies

Il y a, ou ils sont en train d'accomplissement, des copies numérisées de certaines séries organiques :

- Dossiers des délibérations du Conseil Municipal (fraction de série, XIXe siècle).
- Livres des procès-verbaux du Conseil Municipal (1914/1995)
- Règlements et Arrêtés communaux.
- Arrêtés du Maire (jusqu'à 1940).
- Lois et Dispositions Reçues.
- Dossiers des élus (XIXe siècle).
- Dossiers de délimitation et abornement de la commune.
- Dossiers et registres judiciaires du Maire (XIXe siècle).
- Mémoires annuelles du Secrétariat Municipal.
- Budgets municipaux.

Les formats des copies numérisées sont des fichiers TIF (200-300 d.p.i.) et des fichiers PDF, avec une réduction de leur résolution, pour son usage sur écran.





+ Sources complémentaires

Fractions du fonds municipal conservées en dehors des Archives Municipales

a) Documents pas encore versés aux Archives : à l'ordinaire, les documents courants sont conservés quelques années dans les services producteurs ; bien qu'en général les dossiers soient versés avec un délai maximal de cinq années après leur clôture, quelquefois et compte tenu de l'inexistence de réglementation, il arrive que le délai de rétention soit supérieur à ce qui serait recommandable. On doit remarquer à ce sujet, tant par son ancienneté que par son intérêt historique, les projets de bâtiments municipaux conservés dans les archives courantes de la Direction Municipale des Travaux (dès la seconde moitié du XIXe siècle, jusqu'à présent).

b) Fractions détachées du fonds municipal :

b.1) L'*Archivo de la Guerra Civil* à Salamanca (Díaz Rodríguez, 2000), conserve des documents originaux appartenant au fonds municipal, principalement dans le domaine de l'instruction publique (1934-1945), fruit de la saisie d'après-guerre dans un but répressif.

b.2) Dans les années quatre-vingt, on détacha du fonds municipal quelques documents pour leur transfert à la *Bibliothèque Municipale « Vital Aza »* ; il s'agit en essence des premières publications périodiques éditées dans la commune, à l'origine des pièces insérées dans les procédures administratives de légalisation et contrôle des publications, pour l'accomplissement de la Loi de Presse de 26 juillet 1883.

— Fonds prédécesseur.

Le fonds de l'Ayuntamiento de Lena (1266/1836) est le reflet documentaire de sa puissance dans l'administration du territoire et la population de l'actuelle Comune de Mieres avant la constitution de sa municipalité.

— Fonds complémentaires : il est d'intérêt, malgré leurs importantes pertes, la consultation des fonds du Gobierno Civil et de la Diputación Provincial, à cause de leurs fonctions traditionnelles de tutelle et coordination. Dans une autre échelle, ils sont aussi d'intérêt les fonds des diverses délégations ministérielles -à l'ordinaire versés aux Archives Historiques des Asturies-, et les fonds de l'Administration de l'État et de quelques sociétés publiques de forte implantation dans la commune.

Notes de l'archiviste

Description élaborée par José M^a Fernández Hevia, à partir des sources directes extraites du fonds municipal et des ouvrages suivants :

DÍAZ ROGRÍGUEZ, ALFONSO: *Memoria Archivo Municipal de Mieres, 1999-2000.*

LEÓN COSTALES, JULIO: "Los archivos", dans *Noticias Históricas sobre Mieres y su concejo*. Mieres, 1988, p. 39-42.

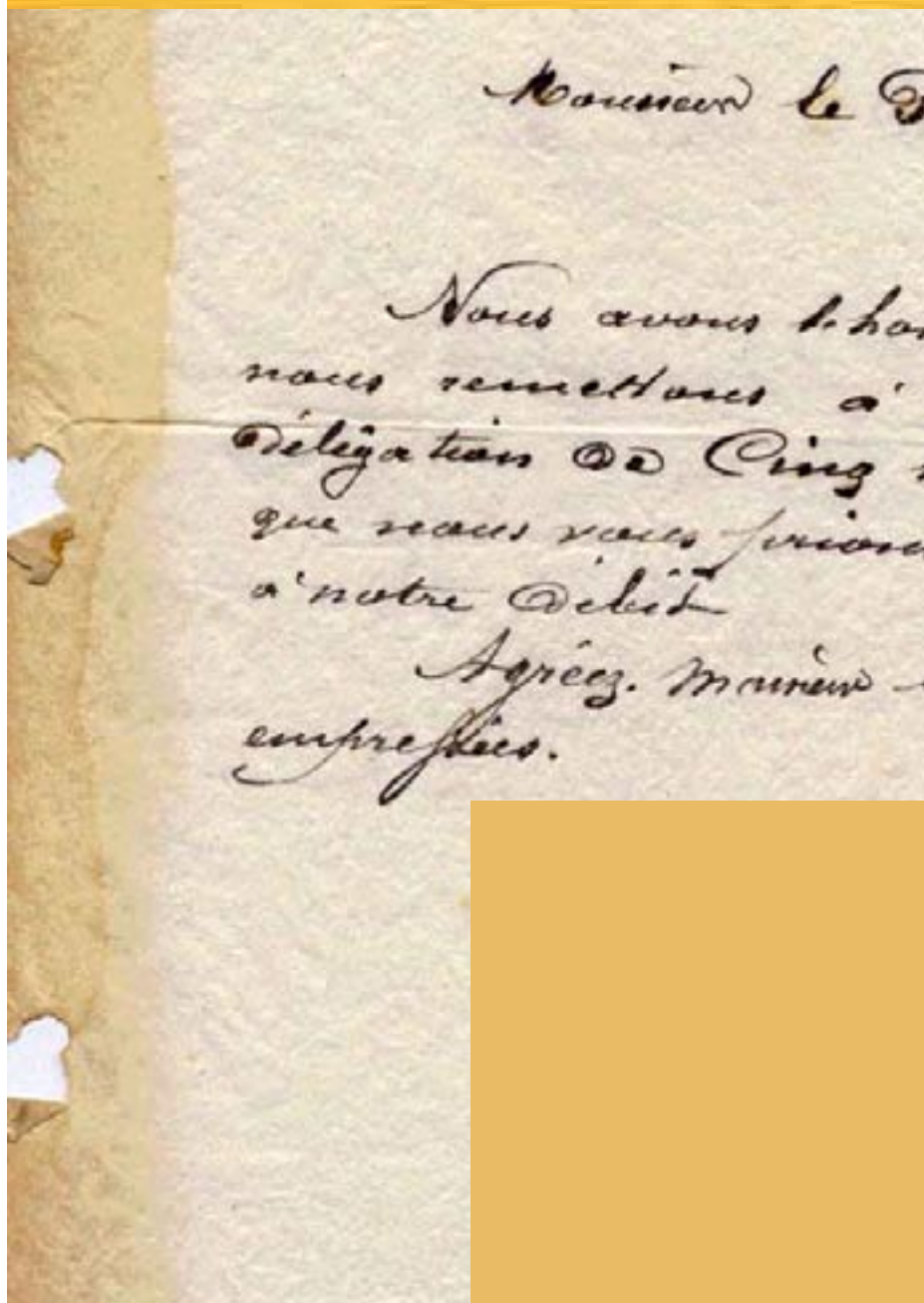
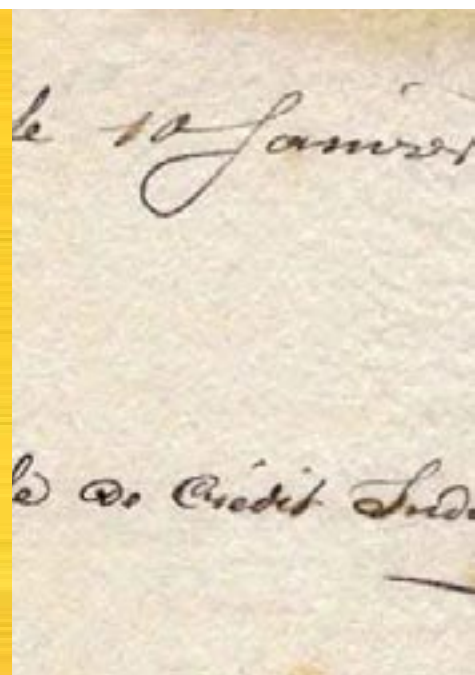
On a pris comme source principal pour la description des articles les propres documents, et comme sources auxiliaires, les instruments de recherche préexistants accomplis sous la direction de Alfonso Díaz Rodríguez.

Les descriptions ont été faites par: Adamina Álvarez Alez; Angel Argüelles Crespo; M^a Luz Escobar Rey; Clara Fernández Fernández; M^a José Fernández García; Bibiana Fernández González; Natalia Fernández Quintanilla; Aurora Magdalena Menéndez; Edivia Montes Monsalvo; M^a del Mar Robles Díez; Consuelo Santacoloma Martínez; Verónica Iglesias González; Noelia Lois Rebollo; Sonia Lorenzo López; Marta Menéndez Vázquez; Elsa Nachón Rodríguez; Vicente Siegrist Trelles; Silvia Suarez Rodríguez.

Date de la description

Janvier 2004

fonds Fábrica de Mieres, S.A.



Conditions d'accès

Fonds librement consultable.

Conditions de reproduction

La reproduction de documents donne lieu à la perception d'un droit de reproduction.

Langue

Espagnol ; Français ; Anglais.

Caractéristiques matérielles

Bon état de conservation

Instruments de recherche

Répertoire du fonds

Dates : 1878/1959
(fondamentalement, 1878/1894).
Importance matérielle
et support de l'unité de
description : 5,5 mètres linéaires.
Niveau de description: I. Fonds
Producteur : Fábrica de Mieres, S.A.
Référence : ESP-PA-AMM-330370005/C

! Histoire administrative

La «Sociedad Fábrica de Mieres, S.A.», fut constituée le 23 mars 1879 comme héritière directe de certaines compagnies établies dans la commune qui l'avaient précédée dans l'exploitation houillère et dans la production du fer ; leurs échecs successifs furent le plus clair témoin des débuts changeants et complexes de l'industrialisation aux Asturies ; son premier précédent direct, l'«Asturiana Mining Company» ou «Compañía Asturiana de Minas» (1844-1849), pionnière dans ce domaine, créa en 1848 dans Vega de Sueros – parmi Ablaña et Mieres del Camín— une première usine ; son échec donna lieu à la constitution d'une autre entreprise, la « Compagnie Minière et Métallurgique des Asturies » (1852-1865), dépendante de la firme « Grimaldi et Compagnie » ; après une nouvelle faillite, surgissent d'abord la « Société Houillère et Métallurgique des Asturies» – liquidée en 1870 — et ensuite la « Sociedad Numa Gilhou » (1871-1879), déjà dénommée depuis 1879 « Sociedad Fábrica de Mieres ».

Malgré ces précédents instables, la firme fut promptement consolidée et, dans les dernières années du XIX^e siècle, enrichit son patrimoine et acheta quelques concessions minières dans les termes municipaux voisins. Ce décollage fut aussi possible grâce au développement des infrastructures – fondamentalement du chemin de fer —, et à l'impact économique très positif de la demande lors de la Grande Guerre; néanmoins, la crise apparue dans la période d'entre guerres donna un premier coup à l'entreprise qui, après avoir profité de la période d'autarcie du régime franquiste dans les années quarante, plongea à nouveau dans une nouvelle phase de crise seulement décéléré avec l'association en 1961 des principales firmes asturiennes du secteur — Unión de Siderúrgicas Asturianas, S.A. (UNINSA)—, et peu après, avec son intégration dans la sidérurgie publique (ENSIDESA) ; en dépit de tout cela, les installations de l'usine de la Fábrica de Mieres furent progressivement démantelées dans le cadre de la stratégie de reconversion

planifiée pour la corporation sidérurgique publique.

! Historique de la conservation

Le premier essai connu d'intégrer le fonds dans les Archives Municipales de Mieres date de mai 1980, d'après un projet de négociation avec ENSIDESA, entreprise nationale sidérurgique, à laquelle Fábrica de Mieres s'était rattachée. Quatre ans plus tard, une décision du Conseil Municipal retourna sur cette affaire accordant l'établissement des négociations avec la famille Loring, propriétaire – comme héritiers du fondateur — de la partie plus ancienne et plus significative du fonds. Malgré tout, et jusqu'à aujourd'hui, les Archives Municipales n'ont incorporé que la petite partie déjà identifiée, sauvée de la destruction au cours des années quatre-vingt-dix.

+ Sources complémentaires

La plus grande partie du fonds – au moins, la partie la plus ancienne — se trouve depuis les années quatre-vingt-dix à Gijón, à l'actuel siège de la société. Compte tenu de l'évolution de l'entreprise et de son absorption par la sidérurgie publique, il doit exister une autre grande partie du fonds dans les archives de l'ancienne ENSIDESA et, en tout ce qui concerne les concessions minières, dans les archives de l'entreprise charbonnière HUNOSA.

Présentation du contenu

La partie du fonds conservée dans les Archives Municipales de Mieres, fort limitée quant à son importance matérielle et sa typologie, fournit cependant des données d'intérêt sur les débuts de la compagnie ; la correspondance d'entrée (1878/1929, bien que dans la plupart jusqu'à 1894), conservée dans une séquence presque tout à fait complète, est son noyau principal ; elle apporte des renseignements sur les commandes et les procédures de fabrication, tout en donnant aussi une vision générale sur les principaux clients à niveau national et international.

Quant au reste des documents, ils n'ont qu'une valeur testimoniale : des talons de titres d'actions émises (1927/1959), des factures (1882/1888) et de la correspondance avec la « Sociedad Caja de Socorros » (1914/1916).

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Conservation totale et permanente.

Mode de classement

Le classement, étant donné l'homogénéité de la partie conservée du fonds, se borna à l'identification des séries organiques et la mise en ordre intellectuelle des documents avec des critères chronologiques.

Note de l'archiviste :

Description élaborée par José M^a Fernández Hevia, à partir des sources directes et des ouvrages suivants : NÚÑEZ FERNÁNDEZ, EDUARDO: «Los archivos de empresa...», dans *INCUNA. Estudio básico sobre el patrimonio documental industrial asturiano*. Gijón, 2000. FONSECA RODRÍGUEZ, JULIO: « Los orígenes de la minería y siderurgia en Mieres», dans *Noticias Históricas sobre Mieres y su concejo*. Mieres, 1988.

Date de la description

Décembre 2003. La description des articles a été faite en mars-décembre 2003.

fonds

Empresa Municipal de Autobuses S.A. (EMUTSA).

Conditions d'accès

L'accès à une bonne partie des subsections « Conseil d'Administration » et « Administration Générale », avec des informations touchant le droit à l'intimité, est soumis au délai de communication prévu par l'article 57 de la Loi 16/1985, du Patrimoine Historique Espagnol: autorisation préalable de la personne, 25 ans à compter de la date de sa mort, ou 50 ans à compter de la date des documents si on ne connaît pas celle-ci.

Conditions de reproduction

La reproduction de documents donne lieu à la perception d'un droit de reproduction.

Langue

Espagnol.

Caractéristiques matérielles

Bon état de conservation

Instruments de recherche

Répertoire du fonds

Dates: 1955/2000 (avec des antécédents depuis 1935)
Importance matérielle et support de l'unité de description : 646 boîtes.
Niveau de description : I. Fonds
Producteur : Empresa Municipal de Transportes, S.A. (EMUTSA)
Référence : ESP-PA-AMM-330370005/D



! Histoire administrative

Bien que les premiers essais municipaux de créer un service public de transports datent des années trente, la guerre civile et les problèmes des années suivantes firent oublier toute reprise d'un tel projet jusqu'à presque vingt ans après. De cette façon, ne fut que le 28 septembre 1955, et après l'échec d'une entreprise mixte, que l'Administration Municipale constitua un service public pour le transport des voyageurs par autobus, géré sous la forme d'entreprise privée avec du capital social municipal. La société, nommée d'abord « Empresa Municipal de Autobuses de Mieres, Sociedad Anónima (EMAMSA) », entama son activité le 1er mai ; ses statuts firent approuvés le 22 décembre de la même année. L'entreprise changea sa dénomination d'abord pour celle d'« Empresa Municipal de Transportes de Mieres S.A (EMTMSA) » —dès le 1er janvier 1957 jusqu'au 10 octobre 1965—, et ensuite pour celle que maintient aujourd'hui d'« Empresa Municipal de Transportes, Sociedad Anónima (EMUTSA) ».

Son siège social a changé maintes fois : à l'origine à la propre Mairie, la société déménagea ensuite rue Alas Clarín 22 ; après, à l'actuelle rue Manuel Llana ; plus tard – depuis 1973 jusqu'à récemment —, à La Belonga ; aujourd'hui se trouve au « Centro de Transportes de Mieres ». Quoique la structure organique de la société ait changé à travers le temps, on peut souligner le maintien d'une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration, complétés depuis les années quatre-vingt avec une commission de suivi ; la direction de l'entreprise a été toujours responsabilité d'un Directeur Général.

Sous cette direction, la Société était structurée initialement en deux grands départements – une Direction Administrative, chargée de la gérance générale, et une Direction Technique, chargée des aspects directement liés

avec les services et les lignes — ; la organisation actuelle suppose un renforcement du Directeur Général, avec la suppression des chefs de département, et un renforcement aussi du département d'administration, qui a reçoit en grande partie les fonctions de l'ancienne Direction Technique.

! Historique de la conservation

La structure actuelle du fonds a été conditionnée par l'absence d'un service d'archives dans la Société ; il n'y a jamais eu, jusqu'au moment, un traitement archivistique du fonds ; le classement de la partie versée aux Archives Municipales fut commencé dans la seconde moitié du 2002 par Clara Fernández Fernández, M^a José Fernández García y M^a del Mar Robles Díez, et accomplie au début du 2003 par Clara Fernández Fernández et Consuelo Santacoloma Martínez.

! Modalités d'entrée

La plus grande partie du fonds est entrée dans les Archives Municipales pendant l'année 2002, par initiative du Président de son Conseil d'Administration. Précédemment, existaient déjà dans les Archives Municipales quelques témoins du fonds, peu importants du point de vue matérielle, par effet du sauvetage et classement fait par le propre service.

+ Sources complémentaires

- Fractions du fonds conservées en dehors des Archives Municipales :
- EMUTSA garde ses archives courantes – généralement documents datés depuis les années quatre-vingt-dix jusqu'à présent —, ainsi que certains documents historiques – fondamentalement ses livres des procès-verbaux —.
 - Les fonctionnaires municipaux qui exercent comme secrétaires dans les assemblées et conseils de la Société,

Présentation du contenu

Le fonds reflète les activités de la société dans le domaine du service public de transports des voyageurs, qui jouit en régime de monopole dans le territoire communal. Néanmoins, la plus grande partie du fonds vise surtout à la gestion administrative et comptable de l'entreprise.

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Les Lois 16/1985 et 1/2001, du Patrimoine Historique Espagnol et du Patrimoine Culturel Asturien, interdisent toute élimination de documents des entreprises publiques sans une procédure préalablement approuvée par voie réglementaire, et exécutée par personnel technique convenablement autorisé. Pour sa part, les Archives Municipales ont recueilli des renseignements visant à faire possible une ultérieure évaluation des séries organiques produites pour la société.

Accroissements

Ils sont prévus des nouveaux accroissements, bien que sans délai concret.

Mode de classement

Le cadre de classement a trois subdivisions (sections) fonctionnelles : — GOUVERNEMENT, réservé aux fonctions directives dans l'entreprise ; la section est divisée dans trois subdivisions organiques, référées à chacun des principaux organes de direction. Principales séries organiques : dossiers des séances du Conseil d'Administration (avec des minutes des procès verbaux et des documents divers qu'on ajoute pour y être traités) ; dossiers des séances de l'Assemblée Générale ; statuts. — ADMINISTRATION, réservée aux fonctions développées pour gérer la propre société (administration des ressources humaines, économiques et du patrimoine) ; la section intègre la documentation

conservent dans leurs archives courantes les procès-verbaux les plus récents.

— Fonds complémentaires.

Fonds de la Commune de Mieres, spécialement dans ses séries organiques des procès-verbaux du Conseil Municipal et des budgets communaux, ainsi que dans la subsection « Transports » du fonds municipal.

produite par le Directeur de la société (fondamentalement de la correspondance), et les subsections d'administration générale (fondamentalement — quant à son importance matérielle —, dossiers visant la gestion des ressources humaines) et d'administration économique (livres de comptabilité, perception, budgets...)

— SERVICES, où l'on classe les documents qui reflètent les fonctions spécifiques de la société, celles liées à son principal but, le transport collectif.

GOBIERNO

1.1 JUNTA GENERAL

1.1.1 Expedientes de Sesiones de Juntas Generales

1.1.2 Registro de Actas de Sesiones de Juntas Generales

1.1.3 Estatutos y Reglamentos (Documentación Constitutiva)

1.2 CONSEJO DE ADMINISTRACION

1.2.1 Expedientes de Sesiones del Consejo de Administración

1.2.2 Registros de Actas de Sesiones del Consejo de Administración

1.3 COMISION DE SEGUIMIENTO

1.3.1 Expedientes de Sesiones de la Comisión de Seguimiento

2 DIRECCIÓN /GERENCIA

2.1 ADMINISTRACIÓN GENERAL

2.1.1 Correspondencia

2.1.2 Registros de correspondencia

2.1.3 Expedientes de Servicios Jurídicos

2.1.4 Expedientes de Administración de bienes

2.1.5 Registros de bienes

2.1.6 Expedientes de Administración de Personal

2.1.7 Registros de Administración de Personal

2.1.8 Expedientes de contratación

2.2 ADMINISTRACIÓN

FINANCIERA /CONTABILIDAD

2.2.1 Expedientes de Presupuestos

2.2.2 Expedientes de Financiación

2.2.3 Registros Contables

2.2.4 Justificantes de Ingreso / Pago

2.2.5 Expedientes de Modificación de Tarifas

2.2.6 Expedientes de Recaudación

2.2.7 Registros de Recaudación

3 SERVICIOS

3.1.1 Expedientes de Servicios Ordinarios

3.1.2 Registros de Servicios Ordinarios

3.1.3 Expedientes de Servicios Extraordinarios

3.1.4 Registros de Servicios Extraordinarios

Notes de l'archiviste

Description élaborée par José M^a Fernández Hevia et Clara Fernández Fernández, à partir des sources directes et des ouvrages suivants : ARCHIVO MUNICIPAL DE MIERES: *Fondo documental de la Empresa Municipal de Transportes (EMUTSA)*. Memoria. 2003.

Date de la description

Avril 2003. Révisée pendant le mois de décembre.

fonds

Asociación “Amigos de Mieres”



Dates : 1968/1990

Importance matérielle et support
de l'unité de description : 3 boîtes

Niveau de description : I. Fonds

Producteur: Asociación Amigos de
Mieres

Référence : ESP-PA-AMM-330370005/E

! Histoire administrative

Fondée en 1968 avec le but de promouvoir «le développement de l'éducation, la science, la culture et le bien-être social de Mieres», l'association fut un des principaux points de repère à l'heure de canaliser, dans une période de manque de liberté, les initiatives sociales, politiques et culturelles de la commune. Stimulatrice de la participation citoyenne et de l'échange de vues et d'idées dans divers domaines, l'association profita de la promulgation de la Loi pour les Associations de 1964 afin de déployer, depuis sa naissance, des initiatives de promotion et diffusion culturelle à travers l'organisation de conférences, concours, concerts, des activités développées par son ciné-club « Luis Buñuel », sa section d'alpinisme ou, dans ses dernières années, par sa station « Radio Parpayuela ».

L'association fut réglementée par des statuts approuvés le 23 juillet 1968 sous la Loi des Associations de 1964, et modifiés en 1982, après la transition démocratique. Elle était dirigée par une Assemblée Générale et un Comité Exécutif, et ses activités étaient coordonnées par divers départements (Culture ou Études Economiques en 1968, et Culture, Sports, et Propagande et Publications en 1982).

! Modalités d'entrée

Don produit en avril 2003.

Conditions d'accès

Fonds librement consultable.

Conditions de reproduction

La reproduction de documents donne lieu à la perception d'un droit de reproduction.

Langue

Espagnol.

Caractéristiques matérielles

Bon état de conservation

Instruments de recherche

Répertoire du fonds

Présentation du contenu

Le fonds est composé principalement des registres des actes de ses organes directeurs ; on conserve également des registres des associés et des activités ; le fonds intègre aussi une collection numismatique.

Évaluation, tris et éliminations, sort final

Conservation totale et permanente.

Accroissements

Ils ne sont pas prévus d'accroissements.

Mode de classement

On n'a établi aucune subdivision dans le fonds, étant donné sa petite importance matérielle ; on n'a donc utilisé que deux niveaux de description : celui du fonds, et celui du dossier — dans un ordre chronologique —.

Notes de l'archiviste

Description élaborée par José M^a Fernández Hevia, à partir des sources directes et des ouvrages suivants : LEÓN COSTALES, JULIO: « Sociedades mieresenses », en *Noticias Históricas sobre Mieres y su concejo*. Mieres, 1988, p. 255-256.

Date de la description

Décembre 2003 – janvier 2004